



La valeur de l'action pour le climat





Qu'est ce que la « valeur de l'action pour le climat » ?

Différentes actions sont à mener pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050.

Pour guider leur mise en place, on peut attribuer une valeur monétaire aux gains d'émissions qu'elles permettent :

« la valeur de l'action pour le climat »





Pourquoi donner une valeur à l'action pour le climat ?

La valeur de l'action pour le climat aide à proportionner les actions utiles en faveur du climat.

Cette valeur est exprimée en euros et évalue :



Le chemin à parcourir pour atteindre un objectif de réduction de gaz à effet de serre



La valeur monétaire à accorder aux investissements publics et privés par la société pour y parvenir





Comment la calcule-t-on ?

La « VAC » est le résultat d'un calcul socio-économique fondé sur une approche coût-efficacité.

ÉTAPE 1



On se fixe un budget carbone pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050

ÉTAPE 2



On évalue la disponibilité et le coût des actions et des technologies, présentes et à venir, pour atteindre cet objectif

ÉTAPE 3

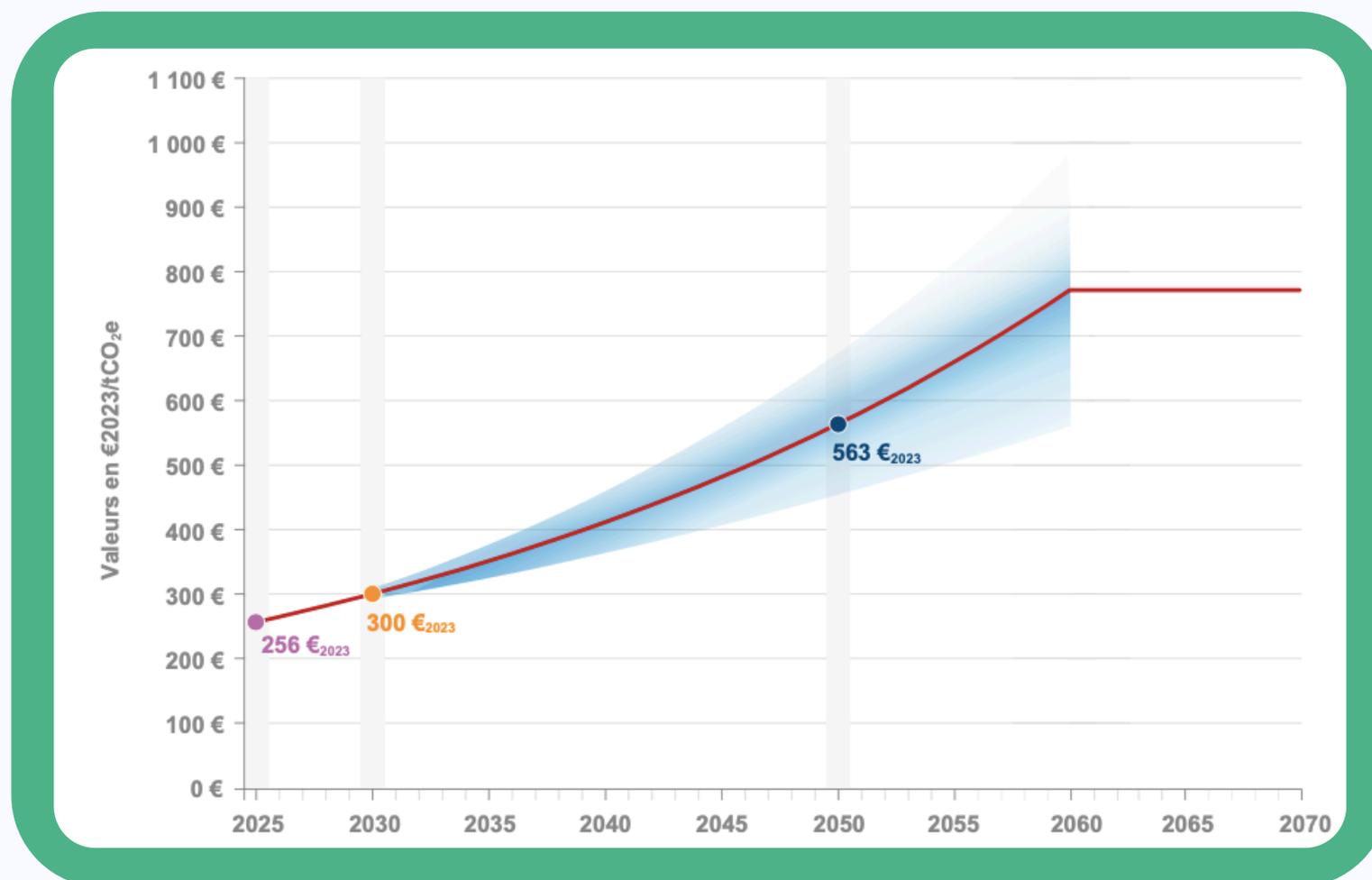


On en déduit une trajectoire de la valeur tutélaire du carbone croissante dans le temps





Une nouvelle trajectoire de la valeur de l'action pour le climat



D'abord établie en 2008, puis en 2019, la trajectoire de la valeur de l'action pour le climat est à nouveau révisée pour répondre à l'évolution du contexte.





Cette nouvelle VAC prend en compte :



Le réhaussement des **objectifs de réduction des émissions de GES** à l'horizon 2030, fixés par la Commission européenne (*le paquet Fit for 55*)



Une **augmentation de la valeur dans le temps** compatible avec l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone en 2050



Une meilleure **compréhension des actions et des technologies** mobilisables pour atteindre cet objectif



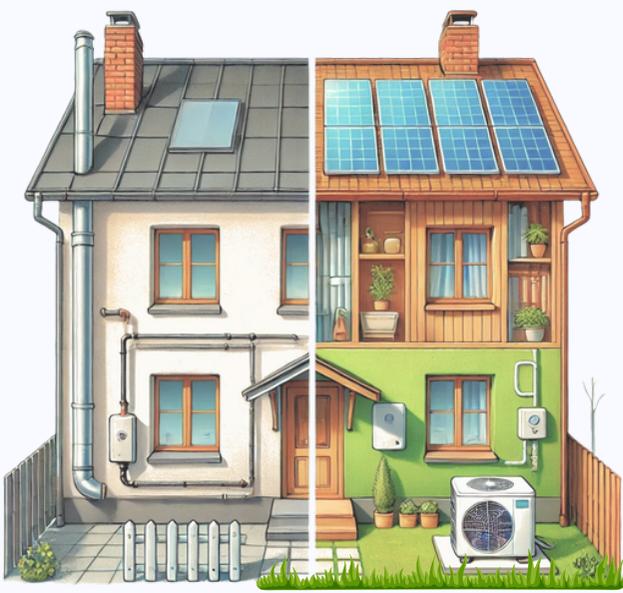
Cas pratique : l'installation d'une pompe à chaleur, un investissement rentable *

*Estimations réalisées avec l'outil PanelRénov, I4CE

 Prenons une maison de 150 m², construite en 1950, et **chauffée au gaz**. Elle est **classé DPE E** : elle **consomme entre 250 et 330 kW/m²** chaque année. On installe une pompe à chaleur.

- ✓ **Gain de 354€** par an sur la facture énergétique
- ✓ **Gain carbone** de 15 kilogrammes équivalent CO₂/m² par an
- ✓ **Coût d'abattement de 125€ par tonne de CO₂**, soit inférieur à la valeur de l'action pour le climat en 2025 (256€/tCO₂)

Pour la collectivité, le déploiement des pompes à chaleur en remplacement d'une chaudière à gaz est rentable.





Cas pratique : le biométhane, une solution non rentable*

*D'après un rapport de la Cour des comptes, 2025



Le **surcoût d'approvisionnement en biométhane** par rapport au gaz naturel est de 72€ par MWh.

Le **déploiement du biométhane** permet d'économiser 0,183 tonne de CO₂ par MWh.

Le coût d'abattement du biométhane, de **393€/tCO₂**, est supérieur à la VAC en 2030 (estimée à **300€/tCO₂**)



Le **gain carbone n'est pas suffisant** pour justifier le déploiement du biométhane.

Seuls d'autres cobénéfices **pourraient rendre cette action rentable** du point de vue de la collectivité.



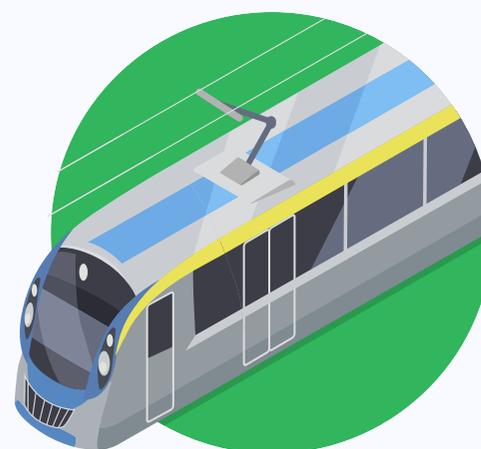


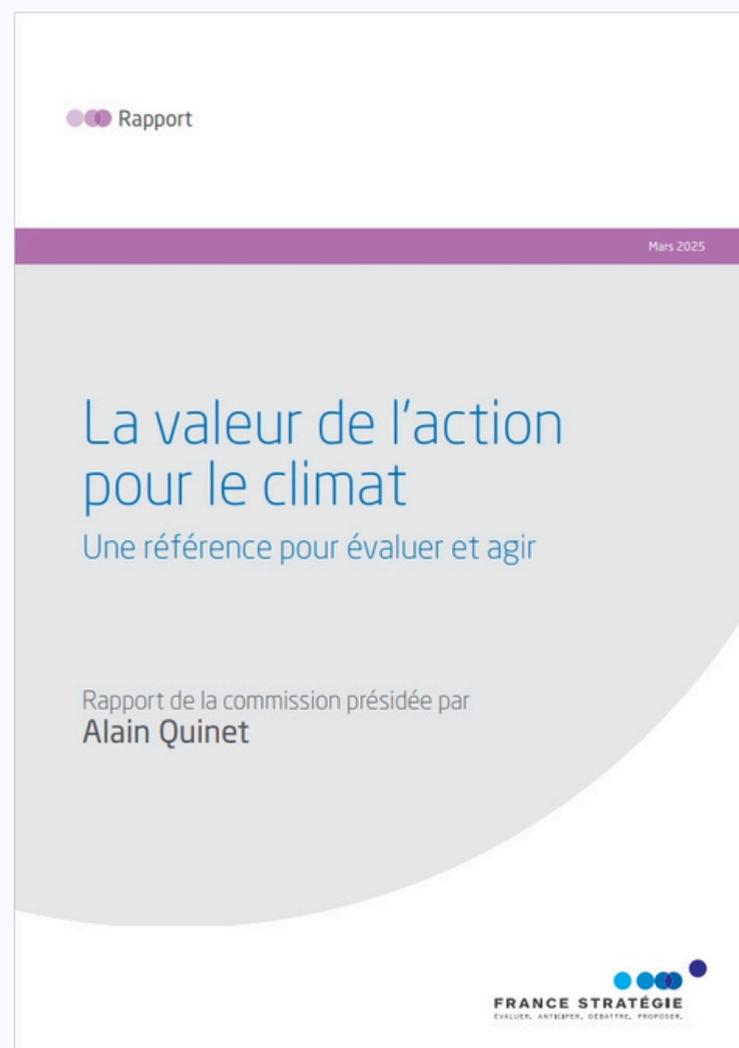
Cas d'un projet ferroviaire mis en service en 2030

- ✓ Un gain carbone supposé de 10 000 tonnes de CO₂ l'année de mise en service
- ✓ Valorisé à la valeur de l'action pour le climat en 2030 (soit 300€/tCO₂) : le gain carbone est de 3 millions d'€



Les gains de temps voyageurs participent également à la rentabilité socioéconomique du projet.





Retrouvez
l'intégralité du rapport
sur notre site :

www.strategie.gouv.fr